

## **UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES ET LETTRES**

### **DÉCISION DE DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE DE LA VIE ÉTUDIANTE**

**N°21/2026**

#### **Le Président,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, R. 712-1 à R. 712-7 ;*

*Vu le code de la recherche ;*

*Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;*

*Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;*

*Vu le décret n° 2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements-composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;*

*Vu les statuts, notamment l'article 23 24°, et le règlement intérieur de l'Université PSL ;*

*Vu la délibération n° 48/2024 du Conseil d'administration de l'Université PSL du 17 décembre 2024 relatif à l'élection de Monsieur El Mouhoub MOUHOUD aux fonctions de Président de l'Université PSL ;*

*Vu la délibération n° 27/2025 du Conseil d'administration de l'Université PSL du 26 juin 2025 relatif à l'élection de Monsieur Alexandre ALLUZEN aux fonctions de Vice-Président Affaires académiques, Formation et Attractivité de l'Université PSL ;*

*Vu la délibération n° 72/2025 du Conseil d'administration de l'Université PSL du 18 décembre 2025 relatif à l'élection de Madame Meltem OZTURK aux fonctions de Vice-Présidente déléguée Vie étudiante et vie de campus auprès du Vice-Président Affaires académiques, Formation et Attractivité de l'Université PSL ;*

#### **Décide :**

#### **Article 1 :**

Le Président, Monsieur El Mouhoub MOUHOUD, donne délégation de signature à Madame Céline HATON, Directrice de la vie étudiante, à l'effet de signer les actes suivants relevant de son domaine de compétences (en matière financière : 1V et les centres financiers secondaires à l'exclusion du centre financier 1V50) :

- L'ensemble des actes relatifs à l'engagement de la dépense dans la limite de 10 000 € HT (dix mille euros hors taxes) par opération pour les dépenses concernant le centre financier 1V (Vie étudiante et responsabilités sociétales) et les centres financiers secondaires à l'exclusion du centre financier 1V50, dont les visas des demandes de paiement et des états liquidatifs (frais de missions, gratifications, ...), ainsi que les états liquidatifs des vacances étudiantes et les états liquidatifs mensuels de l'ensemble des bourses étudiantes de l'Université PSL ;
- Les allocations d'aides étudiantes ;
- Les ordres de mission, à l'exception de ceux pour lesquels elle est elle-même missionnée et, par ailleurs, à l'exclusion de la validation et la signature des engagements de dépense relatifs aux frais de déplacement marché voyages ;
- La certification du service fait ;

- L'ensemble des courriers et attestations à caractère reconnaissable et sans impact financier.

### **Article 2 :**

En l'absence ou en cas d'empêchement de la Directrice de la vie étudiante, le Président, Monsieur El Mouhoub MOUHOUD, donne délégation de signature à Madame Meltem OZTURK, Vice-Présidente déléguée Vie étudiante et vie de campus, dans les conditions de l'article ci-dessus.

### **Article 3 :**

La présente délégation ne peut être subdéléguée.

### **Article 4 :**

La présente délégation prend effet à compter de sa signature par l'autorité délégante et la délégataire. Elle peut être retirée à tout moment et prendra fin, au plus tard, au terme des fonctions d'un des deux.

Fait à Paris, le 11 mai 2026

**Signature du Président**  
**El Mouhoub MOUHOUD**

**Signature des délégataires**

**Céline HATON**  
Directrice de la vie étudiante

**Meltem OZTURK**  
Vice-Présidente déléguée Vie étudiante  
et vie de campus

#### **Voies et délais de recours :**

*La présente délégation peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine, 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.*